

20210723 Lyon Capitale

<https://www.lyoncapitale.fr/actualite/lyon-le-proces-du-squat-de-jeunes-migrants-a-la-croix-rousse-renvoye-au-1er-octobre/>

Actualité



Le squat de la rue Denfert-Rochereau où une quarantaine de jeunes migrants en recours sont logés

Lyon : le procès du squat de jeunes migrants à la Croix-Rousse renvoyé au 1er octobre

- 23 juillet 2021 A 12:02
- par [Marie Allenou](#)
- [1 Commentaire](#)

Vendredi 23 juillet, les associations et soutiens du squat de la rue Denfert-Rochereau étaient convoqués au tribunal. ICF Habitat, propriétaire des lieux, a entamé une procédure judiciaire pour demander leur expulsion. L'audience a été renvoyée au 1er octobre.

La salle d'audience était pleine à craquer. Seize personnes et deux associations étaient convoquées au tribunal judiciaire de Lyon le vendredi 23 juillet pour le procès du squat de la rue Denfert-Rochereau. Le bâtiment, propriété du bailleur social ICF Habitat, est actuellement occupés par de jeunes migrants en recours devant le juge des enfants. La présidente a renvoyé l'audience au 1er octobre.

Demande de renvoi pour préparer le dossier

Les avocates des associations et des soutiens du squat ont demandé un renvoi, le temps de demander l'aide juridique pour les jeunes occupants et pour préparer leurs éléments de défense. Car leur statut de ces jeunes est particulier. Arrivés à Lyon, ils ont été évalués majeurs par l'association Forum Réfugiés, mandatée par la métropole de Lyon. Ils disent pourtant être mineurs et sont actuellement en recours devant le juge des enfants. Si leur minorité avait été reconnue, la métropole aurait dû les prendre en charge.

La présidente a posé plusieurs questions sur le statut de ces exilés. Leurs avocates se sont réjouies de ces questions à la suite de l'audience. L'avocate d'ICF Habitat souhaitait un renvoi pour début septembre, mais c'est finalement le 1er octobre qui a été choisi par la présidente. D'ici là, les occupants du squat de la rue Denfert-Rochereau ne peuvent pas être expulsés.

Un bâtiment prévu pour des logements sociaux

ICF Habitat a lancé une procédure judiciaire pour demander l'expulsion de ces jeunes. Le bâtiment devait être détruit dans l'été pour construire des logements sociaux. L'avocate du bailleur a pointé le problème que posait l'occupation illégale de lieu : des locataires en attente de logements sociaux verront leur installation, dans les logements qui devaient être construits, reportée. *"On souhaite relancer notre projet et récupérer notre bien. Mais au-delà de nos projets, on espère que des solutions seront trouvées rapidement pour ces gens"*, nous avait confié Jérôme Orelu, directeur clientèle à ICF Habitat.

Les collectifs et associations qui s'occupent des jeunes et du squat sont embarrassées. *"Nous savons qu'ils souhaitent faire des logements sociaux et nous ne voulons pas bloquer ça, regrette Sébastien, un militant. Donc on aimerait que la situation se débloque d'ici août."* Ils souhaiteraient que les jeunes soient logés et accompagnés par la métropole de Lyon. Le squat est actuellement complet avec 40 jeunes.

Lyon Capitale avait suivi l'installation de ce squat et l'imbroglio entre la préfecture, la métropole et la Ville de Lyon sur le sujet des jeunes migrants :

[Métropole de Lyon : ni majeurs, ni mineurs, la galère des jeunes migrants en recours](#)